AR Prefecture
043-200073401-20220915-DM1PETITEENFANC-
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.077**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 présents / 30 Votants : 35 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET :BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE DM N°1

Suite à la hausse du point d'indice de 3.5% au 1er juillet dernier, il s'avère nécessaire de réévaluer les crédits prévus au chapitre 12. Le conseil communautaire valide la DM proposée, laquelle peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
D.12 Frais de personnel Article 64131 Article 64138	+ 22 000.00€ + + 2 000.00€	
R 74 Dotations et participations Article 7473 Article 74788		+ 1 000.00€ + 23 000.00€
TOTAL Section fonctionnement	+ 24 000.00€	+ 24 000.00€

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

AR Prefecture
043-200073401-20220915-DM1PETITEENFANC-
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES :
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 08/09/2022

Présenté par Le Président (1),
A LANTRIAC, le 15/09/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A LANTRIAC, le 15/09/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ABRIAL RAYMOND	
ALLARY JEAN PIERRE	
ALLEMAND OLIVIER	
ARCIS MICHEL VICE PRESIDENT	
AUBRY ALEXANDRE	
BEHAR DANIEL Pouvoir à T. PARADES	
BONNET RAPHAEL Pouvoir à P. BRESSELLE	
BOURDELIN DIDIER	
BRESSELLE PIERRE Procuration de R. BONNET	
BRUN PHILIPPE	
CABANES FRANCOIS Procuration de J. BEHAR	
CHABANNES FABIEN	
CHAIZE FERNAND	
CHALENDARD BERNARD	
CHAMBON JEAN LUC	
CHORLIET CHRISTIAN	
DEFAY ANDRE VICE PRESIDENT	
DELABRE PHILIPPE	
DELMAS FRANCIS	
DESSALCES BONNET LAURENCE Pouvoir à Mme ARCIS	

AR Prefecture
043-200073401-20220915-DM1PET_TEENFANC-
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

DEVIDAL JOEL	
FARGIER JEAN MARC PRESIDENT	
FERRET ANDRE VICE PRESIDENT Pouvoir à J. SABATIER	
GENTES LAURENT	
IACONA AUDREY	
JOURDAN LAURE	
LOUCAO ELISABETH	
MAUTE ANNIE VICE PRESIDENTE Procuration de Mme DESPEYROUX Monique	
MIRAMAND CHRISINE	
MONTEIL ELIANE	
MOURLEVAT AGNES Pouvoir à Mme VEYSSET	
PALHIER EMMANUEL	
PONS JEAN PIERRE	
RIBES MICHEL	
ROCHE PATRICK	
ROMIEU HERVE	
ROUDIL AYMERIC	
SABATIER ALAIN	
SABATIER JEAN PIERRE VICE PRESIDENT Procuration de A FERRET	
SAGUETON STEPHANE	
SIVET MARTINE	
VEYSSET MARIE CHRISTINE Procuration de Mme MOURLEVAT	
VILLARD SERGE	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Julien-Chapteuil, le
15.09.2022

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de